



**Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque sera d'autant plus important en cas de recours à des titres à caractère spéculatif.

**Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

#### Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi, dans certains cas l'investisseur peut payer moins.. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.30%*

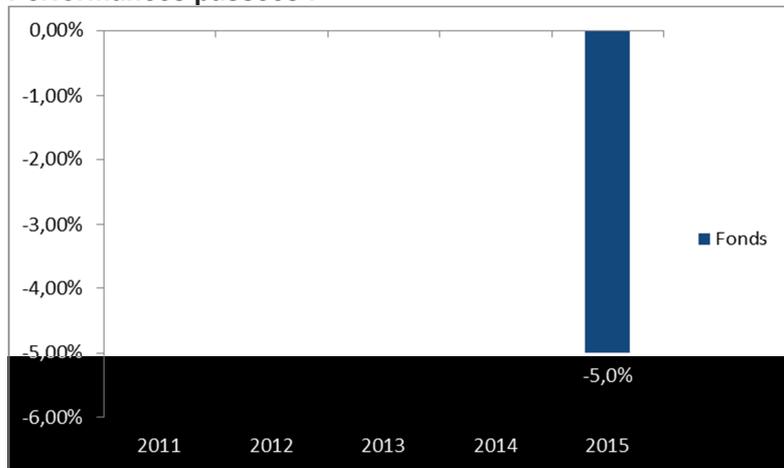
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à 7% par an (max 2% de l'actif net). En 2015 : 0%

\* Ce chiffre est une estimation et ce taux peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 13 et suivantes du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.convictions-am.com](http://www.convictions-am.com)

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

#### Performances passées :



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Convictions Premium a été créé le 17 Octobre 2003. La part D a été créée le 06 Juin 2014

La devise de référence est l'Euro

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds

#### Informations pratiques :

Nom du dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet [www.convictions-am.com](http://www.convictions-am.com) ou auprès de la base GECO du site de notre régulateur, l'AMF.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de CONVOLUTIONS AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il a également reçu l'autorisation de commercialisation en Allemagne(BAFIN).

La société de gestion CONVOLUTIONS AM est agréée en France et règlementée par l'AMF : GP08000033

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 janvier 2016.